

## **Sportives gabonaises et Maternité**

**Arielle EKANG MVE**

Chercheure, Anthropologie de la santé, genre  
et reproduction  
IRSH/CENAREST  
*ekangariel@yahoo.fr*

---

### **RESUME**

Longtemps considérées comme des individus à l'« identité trouble », les sportives ont toujours eu une réputation d'être des femmes qui ne pouvaient ou voulaient pas procréer. Alors qu'il est simplement difficile pour une sportive d'envisager un projet de maternité en raison des programmes de compétitions chargés. En parallèle, la pression sociale, familiale et les obligations de femmes vivant en couple (pour certaines) poussent les sportives à mettre un terme à leur carrière pour qu'elles puissent construire leur vie (devenir mère ou se marier) car, on estime que le sport est éphémère et n'apporte rien au Gabon. Cet article est une réflexion sur l'image de la femme sportive construite par la société et les expériences de ces femmes qui ont dû arrêter le sport pour des raisons de grossesses ou de mise en couple.

**MOTS-CLES :** femmes sportives, virilisation de la femme, maternité, soutien de l'entourage familial et sportif, Gabon.

### **ABSTRACT**

For a long time, considered as individuals with a « troubled identity », athletes have always had a reputation for being women who could not or did not want to procreate. While it is simply difficult for an athlete to consider a maternity project due to busy competition schedules. At the same time, social and family pressure and the obligations of women living as a couple (for some) push sportswomen to put an end to their career so that they can build their lives (become a mother or get married) because it is considered that the sport is ephemeral and brings nothing to Gabon. This article is a reflection on the image of the sporting woman constructed by society and the experiences of these women who have had to stop sport for reasons of pregnancy or becoming a couple.

**KEYWORDS:** athletic women, virilization of women, motherhood, support, support from family and sports circles, Gabon.

## INTRODUCTION

Le sport, activité codifiée par les instances sociales et dont les formes de compétitions sont institutionnalisées, est universel et touche toutes les couches sociales. Le sport a été, durant des siècles, pratiqué par des hommes. Les femmes, pour certains grands responsables du monde sportif, n'étaient pas aptes à supporter d'intenses activités physiques. D'ailleurs Pierre de Coubertin, Fondateur des jeux olympiques modernes, en 1896 affirmait : « Quel que soit l'endurance d'une sportive, son organisme n'est pas conçu pour subir certains chocs ». Cette assertion a longtemps été à l'origine des préjugés, voire, des inégalités entre hommes et femmes dans la pratique du sport. Au Gabon, à une certaine époque, on n'observait pas une grande influence des femmes dans le domaine du sport à cause des considérations socioculturelles. C'est grâce à la création d'une unité de femmes au sein des forces armées par le président Léon Mba que la gente féminine a commencé à pratiquer du sport dans l'armée et en milieu scolaire. Depuis lors, plusieurs fédérations du sport féminin sont nées à l'instar de la Fédération Gabonaise de football, la Fédération Gabonaise d'handball, la Fédération Gabonaise de volleyball, la Fédération Gabonaise de basketball, la Fédération Gabonaise d'Athlétisme (Ada Ndong, 2013). Mais les préjugés ont la peau dure, la sportive est toujours perçue comme un « garçon manqué » et la maternité n'est parfois pas associée au sport. En effet, la féminité et la maternité seraient deux conditions indissociables aux yeux de la société. La question de la maternité des sportives demeure un sujet peu abordé, même en Occident. Un rapport sur la maternité et les sportives françaises de haut niveau révèle que la maternité est un sujet dont on ne parle pas dans le milieu du sport (Maitre, Cha, Billard et al., 2022). L'expérience de la maternité est associée à de nombreuses craintes liées au calendrier sportif et au nécessaire retour à la performance. Plus encore, pour les sportives de haut niveau dévouées corps et âme à leur carrière, l'idée même de la maternité n'est pas envisageable. Toutefois, certaines championnes à l'instar de la judoka Clarisse Agbégénou affirment avoir été enceintes pendant leur carrière sportive et avoir retrouvé la pratique compétitive et le haut niveau après l'accouchement grâce à leur détermination et au soutien de leur fédération. Tel est aussi le cas de la basketteuse gabonaise Géraldine Robert qui, il y a quelques années, a momentanément mis sa carrière entre parenthèses pour donner naissance à son fils. Il faut toutefois souligner que Géraldine Robert a fait toute sa carrière en Occident, un environnement sportif différent de celui du Gabon.

Des auteurs se sont intéressés à l'organisation du sport au Gabon mais pas spécialement à la maternité des sportives. Dans ce domaine spécifique, Debois, ancienne coureuse et Ledon, psychologue du sport, se sont penchées sur les modalités de prises de décision lorsqu'une athlète souhaite satisfaire son désir de maternité en cours de carrière sportive (Debois & Ledon, 2010). Pour ces auteures, il y a les éléments qui entrent dans le processus décisionnel qui conduit la sportive à un moment donné de sa vie, de sa carrière, à privilégier son envie de maternité ou au contraire à la différer. Il s'agit des éléments d'incitation (âge, demande du conjoint, modèle familial, non sélection aux compétitions de renom, décision d'arrêt de carrière), des éléments d'attraction (désir d'une vie de famille - perspective d'épanouissement personnel), les éléments d'attachement ( satisfaction d'une « vie à deux », non accomplissement sportif, etc.) et

des éléments de dissuasion (appréhension/responsabilité d'être mère, possibilité d'avoir des enfants tard, instabilité du couple, risque de perte de contrats, absence de prise en compte de la maternité par la fédération, perception d'une incompatible maternité, etc.). La maternité chez les sportives de haut niveau est peu inimaginable dans la mesure où l'on a toujours pensé qu'elles avaient des corps d'hommes. Les travaux de Louveau (2004 :178), montrent qu'il existe un « procès de virilisation » fait aux sportives : « Sont-elles de vraies femmes ? » Sont-elles toujours des femmes ? On peut en effet observer dans l'écosystème du sport féminin des grandes, des musclées, des costaudes, ainsi que des homosexuelles déclarées. La référence à la femme virile apparaît dès lors qu'elle présente un signe sexuel secondaire habituellement ou culturellement assigné aux hommes : « trop de muscles », les épaules « trop carrées », « pas assez de poitrine », etc. Ainsi, dès que les sportives dérogent au « féminin » quant au sport choisi, elles font « un sport d'homme » c'est le cas par exemple pour le basket, le football (Louveau, *ibid.* : 178).

Plusieurs questions restent alors à poser : Comment s'articule la maternité avec la carrière sportive au Gabon ? Que nous disent les expériences vécues des sportives devenues mères ? Comment ces sportives sont-elles perçues au sein de leur famille, de leur couple par rapport au sport et à leur condition de femme ? Quelle est la représentation des acteurs sociaux gabonais autour des femmes qui pratiquent le sport ? Quel est le soutien que peuvent apporter les fédérations ou les clubs lorsqu'une athlète annonce une grossesse ?

À ces diverses interrogations, il convient de proposer deux hypothèses. La première permet de dire que les sportives gabonaises finissent par privilégier leur vie familiale au détriment du sport à cause des représentations et pressions sociales.

La seconde permet d'énoncer l'idée selon laquelle les clubs et les fédérations ne s'immiscent pas dans la vie privée des athlètes et ne leur mettent pas de pression lorsque celles-ci tombent enceintes étant donné l'absence d'enjeu véritable dû au niveau dans lequel elles évoluent.

## 1. METHODOLOGIE

Les données ethnographiques (extraits d'entretiens) présentées dans cet article, sont le résultat d'une enquête menée auprès de six (6) athlètes, un (1) coach responsable d'un club de taekwondo et un (1) coach d'une équipe féminine de basketball. Les six (6) athlètes évoluent toutes en sport amateur (taekwondo, football, handball et basketball) dont l'âge varie entre 22 ans et 39 ans. Ces entretiens ont permis, non seulement la collecte de récits des sportives devenues mères avant et pendant le sport, mais aussi de celles dont la maternité n'est pas encore envisageable ou reportée pour plusieurs années.

Nous avons privilégié la méthode de l'entretien semi-directif dans l'optique de cadrer l'entretien, tout en laissant une certaine liberté de réponse pour l'enquêtée. Le guide a été remanié plusieurs fois en fonction des personnes interrogées et de ce que nous voulions dégager. Certaines ont été interrogées sur leur début dans la vie sportive, le choix de discipline en l'occurrence le type de sport et leur niveau. Mais aussi, l'entretien

servait à en savoir davantage sur leur situation familiale, matrimoniale et leur façon de concilier sport et vie de foyer pour certaines.

## **2. RESULTATS ET DISCUSSION**

### **2.1. La sportive face aux représentations sociales et culturelles.**

Après analyses des entretiens, nous sommes parvenue au constat selon lequel la pratique du sport par la femme et la jeune fille est négativement appréciée au Gabon généralement pour des raisons culturelles, malgré le fait que le sport soit un secteur plus ou moins soutenu par la politique du pays. Certes, on voit de plus en plus de femmes pratiquer, mais pas toutes les femmes car le sport, comme toute pratique sociale, est porteur de différenciations et d'inégalités, et davantage pour les femmes. Le sport est en effet une culture commune à une majorité d'hommes, quelles que soient leurs conditions de vie, leur origine et leur position sociales. Cette différenciation sociale est d'ailleurs effective dès la jeunesse. Dans le système de fonctionnement traditionnel il y a des activités et types de jeux exclusivement réservés aux jeunes garçons et d'autres aux jeunes filles. D'aucuns pensent que la pratique du sport par la jeune fille la « masculiniserait » dans la mesure où le sport, dans sa pratique, regorge d'exercices qui forgent la virilité, activités diamétralement opposées à celles auxquelles devraient s'adonner les jeunes filles dont le corps nécessite d'être embelli pour se préparer à son rôle social (mariage et procréation). Cette conception traditionnelle n'est pas une particularité gabonaise. En effet, la sociologue Louveau (2004) a bien montré qu'en France, certains sports ont été de longue date investis par les femmes : la gymnastique, l'équitation ; d'autres, tels la natation ou l'athlétisme se sont féminisés assez rapidement au cours du XXème siècle. D'autres, en revanche, sont restés longtemps réservés aux hommes : la lutte, le cyclisme, le football, l'haltérophilie, etc. Des interdits expressément stipulés ont pu représenter de réels obstacles à la pratique des femmes parce que le sport est un univers majoritairement masculin et des différences entre hommes et femmes se font très visiblement sur le choix des disciplines à l'instar des arts martiaux.

Au Gabon, les familles acceptent très peu que les filles pratiquent les sports de combat de peur qu'elles ne trouvent pas de maris. Une femme serait de facto perçue comme physiquement plus forte et capable de frapper son époux. C'est pourquoi peu de femmes choisissent aujourd'hui les sports de combat longtemps qualifiés de tradition masculine. Il y a toutefois des femmes gabonaises qui ont excellé ou excellent encore dans les sports de combat (Mélanie Engouang, Sarah Mazouz, Pelagie Edou, et Emmanuella Atora Eyeghe). De manière générale, les femmes gabonaises pratiquent de temps en temps des exercices physiques, du sport d'entretien (marche, fitness). Certaines femmes attendent uniquement des événements organisés par le gouvernement tels que le « Marathon du Gabon » ou « Octobre rose » pour faire quelques mouvements et exercices physiques. La campagne « Octobre Rose » organise, en effet, des séances de fitness dans les administrations et les spécialistes de santé publique profitent de ces occasions pour encourager les femmes à la pratique du sport, afin d'éviter certaines maladies liées à la sédentarité.

## 2.2. « Ton corps sera dur comme celui d'un homme »

La sexuation des pratiques physiques et sportives est en partie liée aux représentations dominantes de la féminité. Ce qui est en cause, ce sont les normes de la féminité dont on sait qu'elles s'énoncent à partir des apparences. Selon Bourdieu (1988), l'être au féminin est souvent réduit à l'être perçu. Au Gabon, les femmes rondes restent largement appréciées. Une corpulence aux formes généreuses est associée à la féminité et à la fécondité. Nos informatrices ont l'impression que n'importe qui peut donner son avis sur leur corps et en ont assez qu'on leur fasse certaines remarques sur leur physique. Le plus souvent, on les désigne en employant des noms de héros de fiction « Hulk » ou de dessins animés « musclor ». En vertu des normes de la « vraie femme », certaines pratiques, certains attributs et certaines activités sont en revanche considérés comme littéralement inconvenants pour les femmes (Bohuon & Quin, 2012). Ainsi, porter ou recevoir des coups lors d'un combat de kick boxing par exemple, est un attribut pratique ou symbolique donné comme incompatible avec la féminité. Voici d'ailleurs ce que nous confie P, notre interlocutrice, pratiquante de sport de combat :

« Je pratique le full contact depuis 4 ans. C'est juste pour la forme et apprendre à me défendre mais il y a bien des pro dans ce sport comme Pélagie Edou. En général, les femmes qui font des arts martiaux sont vues comme des hommes et ces derniers ne veulent pas en général nous faire la cour et nous prendre pour épouses, il y a toujours des réflexions du genre : « trouveras-tu un mari un jour ? », « ton corps peut-il encore porter un enfant ? Il y a des sports que les femmes ne devraient pas pratiquer, etc. ». Au final, l'homme qui partage ma vie, n'est autre qu'un kick boxeur comme moi. Nous avons un enfant et j'ai également eu un enfant avant de m'engager dans ce sport de combat » (P., 28 ans, kick boxing).

Par ailleurs, les expressions « *avoir le corps dur comme un homme* », montrent *a fortiori* que les sportives subissent ce que Louveau & Bohuon (2005) appelle un « procès de virilisation ». La virilisation de la femme dépasse complètement l'univers des pratiques sportives. Cette qualification accompagne l'histoire de l'accès des femmes à des fonctions socialement dévolues aux hommes : les femmes militaires, les femmes politiques, les femmes chauffeurs de bus, etc. ont toutes été données comme viriles (Maugue, 987). Le trouble dans le genre est également évoqué lorsqu'on parle de l'homosexualité dans le sport féminin. En effet, une femme qui pratique le sport de manière intensive et qui présente un physique musclé, est questionnée sur son genre et ses pratiques sexuelles comme on peut le lire dans les propos de Raïssa, 24 ans, basketteuse :

« [...] Je pratique le sport depuis le lycée. Mais ça a commencé depuis le quartier où je jouais dans une équipe de garçons, j'étais la seule fille. Pour les gars, je n'étais pas leur frangine mais leur frangin car j'avais un style de basketteur, basket et coiffure de garçon. J'ai joué au basket en amateur, certes, mais j'étais assidue, je n'ai jamais manqué un entraînement. Je parle au passé car depuis j'ai arrêté. En grande partie à cause de ma mère. Un jour, elle m'a fait asseoir pour me dire qu'il était temps d'arrêter le basket non pas pour me consacrer entièrement à mes études mais pour penser à construire ma vie, penser déjà à faire des enfants parce que le

sport finit par durcir le ventre de la femme à la longue, donc l'enfant ne pourra plus rentrer. Sans oublier que dans le quartier et même dans la famille, les gens ont toujours pensé que j'étais lesbienne à cause de mon allure alors que ce n'est pas le cas » (Raïssa, 24 ans, basketteuse).

Dans cet extrait d'entretien, on voit bien que la participation à des groupes majoritairement composés de garçons renforce cet engouement pour des jeux dits masculins. Porter les tenues de sport et vouloir ressembler à ses coéquipiers masculins est une sorte de socialisation, une façon de ne pas être prise pour le maillon faible ou plutôt le sexe faible de l'équipe. Dans « carrières sexuelles et pratiques sportives », Sablik & Mennesson (2008) ont montré que la question des pratiques homosexuelles alimente les débats autour des sports collectifs féminins tels que le basket et le football. En ajoutant que « ce mode de sexualité apparaît dans certains contextes sportifs comme un élément organisateur et fédérateur des relations entre les joueuses qui contestent ainsi la norme hétérosexuelle, très prégnante dans le monde du sport » (Sabik & Mennesson, *ibid.* : 78). Au Gabon, l'homosexualité au sein des équipes sportives féminines a toujours flotté entre rumeurs et réalité. À ce propos, il y a quelques années, des rumeurs circulaient sur l'homosexualité de toutes les joueuses de l'équipe nationale d'handball. Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a jamais eu de *coming out* d'une athlète, l'opinion publique se fie uniquement à l'apparence des joueuses. Être un « garçon manqué » suffit pour confirmer les rumeurs ou les doutes sur l'identité sexuelle d'une femme. C'est donc pour lever les suspicions d'homosexualité que les parents des jeunes athlètes les incitent à envisager une vie « rangée » au détriment du sport.

Par ailleurs, dire que la femme sportive a un « ventre dur » c'est lui imputer l'incapacité de porter la vie. On peut en faire un parallèle avec la femme dite consacrée à qui l'on a ôté la maternité en rendant son ventre aride par la sorcellerie (Akare Biyoghe, 2010 ; Ekang Mve, 2016 ; Yamba Namandzia, 2021). Imaginaire lié à la femme stérile, celle qui, à défaut d'avoir des enfants, s'épanouit grâce à son travail.

### **2.3. Maternité et carrière sportive au Gabon. Difficile conciliation ?**

Les exemples de sportives devenues mères sont fréquents. En France, ce phénomène est sans doute en partie lié à l'allongement des durées de carrière des sportifs de haut niveau. L'amélioration des conditions d'accompagnement du projet de performance de l'athlète (aides financières de l'État, primes de match, revenus du sponsoring, salaires, amélioration des moyens et des pratiques de récupération et d'entraînement...) concourent à cette longévité des carrières. Par contre, cet allongement a renforcé pour les athlètes féminines, le dilemme du choix à opérer, à un moment donné de leur parcours de vie, entre privilégier le projet sportif ou satisfaire leur besoin de maternité. Certes, dans la mesure où cet allongement des carrières s'inscrit dans un contexte de professionnalisation des pratiques sportives de haut niveau, la maternité de l'athlète pourrait être perçue comme une période de mise entre parenthèses de la carrière au même titre que celle vécue par toutes les femmes qui travaillent (Debois & Ledon, 2010). Tel n'est pas le cas au Gabon, les entretiens que j'ai menés auprès des encadreurs sportifs ont révélé que les responsables de club et de fédérations n'ont aucun pouvoir sur les athlètes d'autant plus que la majorité joue en amateur et non en niveau professionnel.

En cas de grossesse, l'athlète est libre et maître de son destin comme nous l'affirme ces encadreurs sportifs :

« Les fédérations n'accompagnent pas les athlètes en cas de grossesses de manière générale. Les athlètes sont libres. Donc une athlète peut décider un bon matin de tomber enceinte et elle-même verra en fonction de ses capacités et disponibilités si elle pourra revenir après son accouchement. Sinon, les fédérations ne s'immiscent pas dans les vies privées des sportives. Si la fille décide de ne plus revenir aux entraînements après son accouchement, on ne la forcera pas. Mais il y a bien des filles qui reviennent, reprennent les entraînements tout doucement, sans pression, car on sait aussi qu'elle doit rentrer chez elle pour nourrir son bébé. Certaines d'entre elles rattrapent le niveau. Comme je disais, l'athlète est libre. Il faut savoir que nous sommes en amateur et avec les amateurs c'est un bon matin "je veux", "je ne veux plus", "j'arrête, je vais me marier. Je suis enceinte, j'abandonne le basket", "je quitte le sport, je veux fonder ma famille", etc. c'est un peu ça le problème dans le sport amateur. Ce qui est différent avec le sport professionnel où les filles ont des conditions strictes. Par exemple, elles doivent respecter le calendrier sportif ; on peut lui demander « ne tombe pas enceinte pendant 3 ans » par exemple. En pro, elles ne doivent pas attraper une grossesse n'importe comment et elles ont l'obligation de reprendre les entraînements intensifs. Nous, en revanche, on fait du sport amateur et toutes les fédérations confondues au Gabon, personne ne s'occupe de la vie privée de qui que ce soit. Chaque athlète estime qu'il est temps pour elle de fonder une famille mais elle peut aussi décider de faire des enfants quand elle aura fini avec le sport » (S, Coach, basketball).

« Si l'athlète est en équipe nationale, la fédération lui demandera de stopper toutes activités jusqu'à l'accouchement. Pourquoi ? Le taekwondo est un sport athlétique qui demande beaucoup de mouvements, donc il est impossible de le pratiquer pendant la grossesse. Si l'athlète est dans un club en amateur, libre à elle de cesser les trainings pour sa propre sécurité. Si elle désire reprendre après l'accouchement libre à elle. Si la fille nous annonce qu'elle est enceinte, qu'est-ce qu'on peut bien faire ? Rien. On prend juste acte. On ne va pas lui demander d'interrompre la grossesse à cause du sport. En dehors du sport, on a une vie » (Coach, Taekwondo).

Il apparaît ici une sorte de désinvolture de la part de certaines sportives. On pourrait l'expliquer par le fait qu'elles estiment ne pas être obligées de respecter le calendrier des compétitions en fonction duquel elles peuvent programmer une grossesse comme c'est le cas des sportives de haut niveau (préparées pour les compétitions internationales de référence) qui, pour la plupart, appréhendent la réaction de l'entourage sportif (entraîneur, fédération) après l'annonce de la grossesse. Ces appréhensions peuvent s'expliquer par une pression ressentie par les sportives vis-à-vis de leur retour à la performance, vu que le corps est leur outil de travail (Maitre, Cha, Billard et al.). La décision de maternité de la sportive repose sur un certain nombre d'éléments tels que l'avancée en âge, la pression familiale, le désir d'enfant du conjoint, la perspective d'un épanouissement personnel au travers de la maternité, ou encore le désir d'une vie de famille. Ecoutez F, 39 ans, une ancienne handballeuse :

« J'ai fait mes enfants avant de démarrer le sport mais aussi pendant que j'étais en club. A 25 ans, je vivais déjà sous le toit d'un homme donc c'était plus ou moins normal que je tombe enceinte. Cette grossesse n'était pas planifiée vu que je m'étais engagée dans le sport. Mais la grossesse est rentrée et j'étais dans l'obligation de l'annoncer au coach. À ma grande surprise, il ne s'est pas fâché, mais il m'a seulement fait savoir que cela risquerait de créer un trou en terme d'effectif et qu'il serait obligé de chercher une autre fille pour occuper mon poste. Le coach m'a toutefois rassuré en me disant je pouvais revenir quand je voulais. Hélas, je ne suis jamais revenue car mes nouvelles charges familiales me prenaient du temps et mon conjoint qui ne voulait plus que je reprenne le handball me demandait de choisir entre le foyer et le sport. Et j'ai arrêté le sport. Pourtant, c'est ma mère qui s'occupait de l'enfant les jours d'entraînement et match. [...] je pense qu'il est difficile de concilier carrière sportive, même si c'est au niveau amateur, et maternité à part si l'athlète est soutenue par l'encadreur sportif et la cellule familiale. Évidemment, il y a d'autres paramètres qui entrent en jeu tels que l'âge, la vie personnelle de la fille. Dans mon équipe où je jouais, il y avait bien des filles qui avortaient de peur que la grossesse bouleverse leur plan. Mais aujourd'hui, ces filles sont mariées et d'autres estiment qu'elles auraient dû garder l'enfant car au final elles se rendent compte qu'il n'y avait vraiment pas de carrière sportive en tant que telle comme nous pouvons le constater en dehors de nos frontières. D'ailleurs, il est souvent dit que le sport n'apporte rien au Gabon, que le sport ne mène nulle part ».

Les athlètes sont confrontées à la pression de l'entourage familial leur conseillant d'arrêter le sport pour faire des enfants et se consacrer entièrement à leur vie de couple. La femme ne sera estimée que par le mariage et la maternité et non par le sport. Dans ce cas précis, tomber enceinte ne relève pas d'une décision personnelle, mais plutôt d'une concession faite à la famille, et surtout au conjoint qui exprime son désir de paternité alors même que la sportive, malgré son désir de fonder une famille, ne jugeait pas le moment opportun de faire un enfant. Concilier la vie professionnelle et le congé de maternité est un défi que de nombreuses femmes rencontrent. Cela constitue un enjeu prédominant pour les athlètes féminines. Une athlète qui fait une pause pour sa grossesse peut être confrontée à l'incertitude quant à son éventuel retour à la compétition car, elle doit remplir son rôle de mère et d'épouse. Son conjoint lui dira qu'il est impossible de poursuivre deux lièvres à la fois. Interviewée par le journal *L'union* sur sa qualification aux Jeux olympiques de Paris 2024, la taekwondoïste Emmanuella Atora Eyeghe a tout de même souligné qu'elle a failli mettre un terme à sa carrière après avoir mis au monde son bébé :

« [...] En effet, après la maternité, j'ai rencontré d'énormes difficultés qui ont valu l'arrêt des activités sportives. Mais grâce à ma volonté et aux soutiens de certaines personnes, je me suis relancée avec les résultats que vous connaissez (L'Union du 19 février 2024) »<sup>127</sup>

La difficulté de concilier carrière sportive et vie familiale est un obstacle au développement du sport féminin. Il réfère essentiellement au rapport, pour un individu,

<sup>127</sup> Entretien réalisé par Willy Ndong, article publié le 19 février 2024. <https://www.union.sonapresse.com/gabon-sport/emmanuella-atora-eyeghe-tenter-un-grand-coup-paris-en-remportant-une-medaille-27285>

entre les heures consacrées à la pratique du sport et celles nécessaires à la vie personnelle et familiale, et permet ainsi de déterminer le nombre d'heures de pratique sportive qui sont disponibles pour l'avancement d'une carrière. Cet obstacle prend tout son sens lorsqu'il est étudié selon le genre, puisque le temps consacré à la famille et à ses contingences est généralement plus élevé pour les femmes que pour les hommes, laissant ces derniers plus libres de s'investir dans leur activité en termes de temps et d'énergie.

Aussi, la fonction reproductrice de la femme et ses responsabilités affiliées constituent un obstacle. L'acte de procréer, de porter un enfant, d'accoucher et de répondre aux besoins minimaux requis par le bébé, demande une période de retraite sportive. De plus, il convient de souligner que le temps accordé par la femme à ses enfants est amputé sur le temps passé à l'entraînement. En effet, remporter des titres et des compétitions implique une préparation et un entraînement intensifs. Cependant, lorsque la femme ne s'entraîne plus pour cause de maternité, ses collègues masculins poursuivent leur carrière sportive, ce qui désavantage cette dernière lors de sa reprise des entraînements. Le rôle de procréatrice et de nourricière est donc un frein direct à la carrière sportive, vu sur cet angle.

La majorité des filles pratique du sport amateur où il n'y a pas vraiment d'argent. On entend souvent dire au Gabon qu'« *on amène le sport où ? on ne gagne rien dedans* » ce qui sous-entend que le sport ne nourrit pas le sportif. D'autant plus que les championnats ont du mal à fonctionner correctement. Mengue M'etughe & Gouda Lombo (2019) ont montré que le sport féminin était en grande difficulté au Gabon. En effet, menant une étude sur le football féminin, les résultats de celle-ci ont confirmé les dysfonctionnements majeurs dans l'organisation de cette activité sportive notamment : l'absence d'un programme de développement avec des objectifs précis, d'un cadre juridique et surtout, l'inexistence des composantes organisationnelles d'une structure sportive. Six (6) mois après sa création, la Ligue nationale de football féminin (LINAFFEM) annonçait le démarrage du premier championnat national de football féminin amateur au Gabon. Quatre (4) mois plus tard, la Fédération gabonaise de football annonçait, par le biais d'un communiqué, le retrait des clubs locaux de la ligue de champions féminine de la CAF 2023, aux motifs qu'ils ne sont pas en phase avec les critères de la CAF. Sans oublier les problèmes d'autonomie des fédérations qui montrent qu'il n'y a pas de véritable politique du sport mais que c'est le sport qui est plutôt politisé (Megne M'Ella, 2014 ; Allogho-Nze, 2023). Comme on peut le lire dans *Gabon matin*<sup>128</sup> :

« Après 45 jours du lancement de la première édition du championnat national de première division féminin soldé par l'organisation de 7 journées correspondant à la phase aller, les 14 clubs de la ligue nationale de football féminin ont décidé de ne pas poursuivre la compétition (phase retour). Et pour cause, le non-paiement de la moitié des 40 millions de la subvention accordée par l'Etat gabonais ».

---

<sup>128</sup> *Gabon Matin*, Daniel Dematsatsa, article publié le 13 mai 2023 <https://gabonmatin.com/faute-de-subvention-de-l-etat-arret-des-championnats-elites-de-football-du.html>

Au regard de tous ces bouleversements, on peut comprendre qu'une sportive puisse tirer un trait sur le sport après son accouchement ou marquer une longue pause pour fonder une famille. En effet, il est vrai que lorsqu'il s'agit d'opérer un choix entre mariage et sport, les sportives optent pour le mariage pour assurer un statut viable car dans le sport, plusieurs femmes se plaignent des conditions auxquelles elles font face. Malgré cela, nombreuses sont les filles qui reprennent la compétition après l'accouchement et montrent qu'un retour à des performances peut tout à fait être possible à condition qu'elles aient l'assurance d'un soutien socio-économique. Le coach de basket nous affirme d'ailleurs qu'il y a un bon nombre de sportives-mères dans son équipe. Certaines d'entre elles ont eu des enfants avant d'intégrer l'équipe. A l'inverse, l'appréhension de la sportive face à la responsabilité que revêt le fait d'être mère est évoquée comme élément de frein à la décision de maternité. Notre informatrice, ancienne handballeuse nous dit que certaines sportives ont eu recours à des avortements. Dans ce contexte, l'athlète, en pleine période de progression avec des ambitions non encore assouvies sur le plan sportif, tend à différer son projet de grossesse.

## CONCLUSION

Le sport a toujours été considéré comme une activité physique réservée aux hommes. Malgré les performances et les nombreuses distinctions de la gente féminine, les idées préconçues persistent encore en Afrique et même dans les pays dits civilisés. Au Gabon, concilier le sport et la maternité est extrêmement difficile en raison du temps consacré à la famille. Par ailleurs, la pression sociale, familiale et les obligations de femmes vivant en couple poussent les sportives à mettre un terme à leur carrière pour qu'elles puissent devenir mère ou se marier. Notre article a eu pour objectif de questionner d'une part, les représentations et discours sur la femme sportive dans la société gabonaise ; cette figure jetant le trouble dans l'identification sociale du genre : « demi-garçon » ou « garçon-manqué ». D'autre part, il a été question du rapport entre la carrière sportive et la maternité. Si ce lien est difficile à établir, il convient tout de même de dire que les politiques en matière d'accompagnement ne sont pas encourageantes.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ada Ndong A., 2013, *La femme et l'encadrement technique : cas de l'athlétisme au Gabon.*** Monographie pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports. Institut national supérieur de l'éducation populaire et du sport (Inseps), Sénégal.
- Akare Biyoghe B., 2010, *Conceptions et comportements des fang face aux questions de fécondité et de stérilité. Regard anthropologique sur une société patrilinéaire du Gabon.*** Thèse de doctorat. Anthropologie, Université Paul Verlaine, Metz.
- Allogho-Nze, C., 2023, *La politique sportive au Gabon*, Paris, L'Harmattan.**
- Bohuon A., Quin G., 2012, « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *Le Sociographe*, Éditions Champ social, (38), 23-30.**
- Bourdieu P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.**
- Debois N., Ledon A., 2010, « La maternité en cours de carrière chez les sportives de haut niveau : Modalités de la prise de décision », *Les cahiers du Pôle*, 34-41.**

- Ekang Mve A., 2016**, « Infécondité et nouvelles techniques de reproduction au Gabon. De la sorcellerie familiale à la sorcellerie technologique » dans D. Bonnet & V. Duchesne (dir), *Procréation médicale et mondialisation. Expériences Africaines*. Paris, L'Harmattan, 181-196.
- Gabon Matin., 2023**, <https://gabonmatin.com/faute-de-subvention-de-l-etat-arret-des-championnats-elites-de-football-du.html>, article publié en ligne le 13 mai 2023.
- Louveau C. Bohouon A., 2005**, « Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives », dans T. Terret (dir.), *A la conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan, 87-132
- Louveau C., 2004**, « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », *Cahiers du Genre*, (36), 163-183.
- L'Union., 2024**, <https://www.union.sonapresse.com/gabon-sport/emmanuella-atora-eyeghe-tenter-un-grand-coup-paris-en-remporant-une-medaille-27285>, article publié en ligne le 19 février 2024.
- Maître C., Cha S., Billard P., Toussaint J-F., Anhoury-Szigeti L., Deshayes C., Morigny A-L., Burlot F., Joncheray H., Meignié A., 2022**, *Sport de haut niveau et maternité, c'est possible ! Rapport*. Ministère chargé des Sports. France.
- Maugue A., 1987**, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle, 1871-1914*, Paris, Rivages « Histoire ».
- Megne M'Ella G D., 2014**, *L'organisation sociale du sport au GABON, de l'indépendance à nos jours (1960-2012). Analyse socio-historique des facteurs de facilitations et des contraintes. Perspectives comparatives : Cameroun-Sénégal. Education*. Thèse de doctorat. Université de Bordeaux.
- Mengue M'Etughe J-L., Gouda Lompo S., 2019** « Le développement du football féminin au Gabon : une problématique essentiellement organisationnelle », *Journal de la recherche scientifique de l'Université de Lomé*, 21(4), 283-297.
- Rapport général sur la situation de la femme gabonaise*, août 2017, La République du Gabon et le Fond des Nations Unies pour la Population.
- Sablik E., Mennesson C., 2008**, « Carrières sexuelles et pratiques sportives », *Sciences sociales et sport*, (1), 79-113.
- Yamba Namandzia N E., 2021**, *Sociologie de la consécration familiale au Gabon : ordre du discours et sélection des enfants pour l'honneur du lignage*. Thèse de Doctorat Sociologie, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.